

COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LE BRAME DU CERF MASSIF DE L'AIGOUAL

La période du brame du cerf sur l'Aigoual vient de débuter et devrait perdurer jusqu'à la mi-octobre. Aussi, l'Office national des forêts, le Parc national des Cévennes, la Fédération départementale de la chasse du Gard, les Offices de Tourisme et les Professionnels de l'Accompagnement en Montagne souhaitent informer le public de la bonne conduite à adopter pour profiter de cette période importante pour la reproduction des cervidés en toute sécurité.



Crédit Photo : Emilien Hérault Parc national des Cévennes

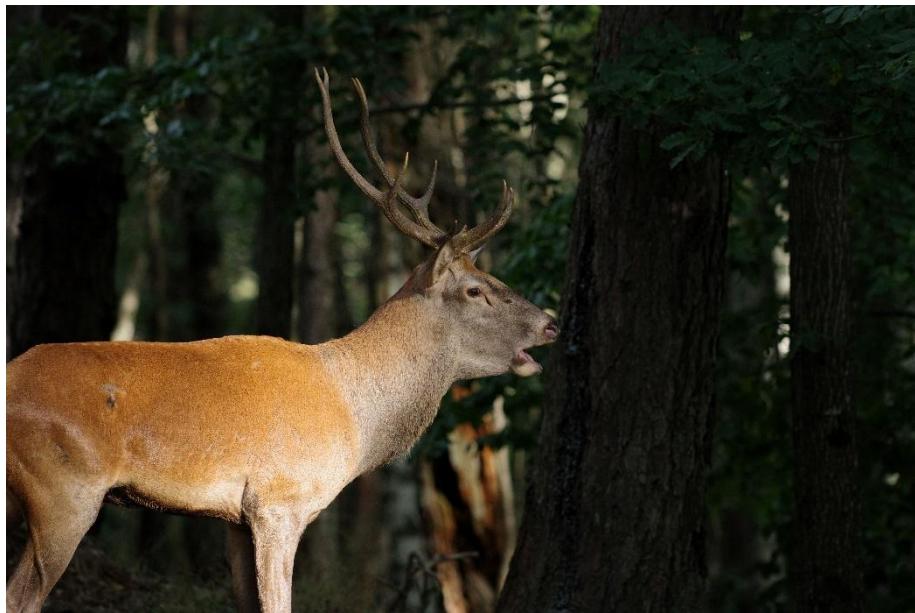
Qu'est-ce que le brame du cerf ?

Le brame du cerf annonce la saison des amours pour cette espèce de cervidés. Ce sont les chaleurs des biches qui déclenchent le brame du cerf. Ce cri puissant et rauque permet aux mâles de s'imposer face à leurs rivaux. Une hiérarchie s'installe alors autour des groupes de femelles (harpail). Les cerfs se jaugent lors de joutes vocales, mais si le brame ne suffit pas à dissuader un prétendant, le combat est inévitable !

Une période importante pour la reproduction de l'espèce

Pendant cette période, la forêt n'est pas un "parc animalier" où chacun s'y promène sans aucune précaution. Réceptifs aux odeurs, bruits et déplacements, le moindre dérangement perturbe le comportement, voire la reproduction des animaux. Il faut plusieurs heures pour que le cérémonial s'installe alors qu'une simple présence humaine et un effluve suffisent pour le rompre. De plus en plus de personnes viennent assister à ce cérémonial particulier. Cet afflux de visiteurs n'est malheureusement pas sans conséquences : déplacements inhabituels des cerfs, absence de brame en journée.

Il faut savoir qu'une biche est réceptive seulement 24 heures ! Si elle est dérangée, sa fécondation peut être compromise.



Crédit Photo : Emilien Hérault Parc national des Cévennes

Nos 10 conseils pour écouter le brame du cerf

Le cri guttural et puissant de ce majestueux cervidé en période de reproduction attire chaque année de plus en plus de public en forêt. Afin de profiter de ce moment en toute sécurité, en respectant la quiétude des animaux et des autres visiteurs, il convient de respecter plusieurs règles fondamentales :

Conseil n° 1 - Rester à bonne distance - Le brame s'écoute plus qu'il ne s'observe. Ne recherchez pas le contact avec les animaux car durant cette période les cerfs peuvent se montrer agressifs. De plus, en vous approchant de trop près, vous risquez de les déranger et de faire cesser l'action de brame. N'oublions pas que le cerf est une espèce sauvage, ses réactions sont imprévisibles. Une charge est toujours possible.

Conseil n° 2 - Éviter la sortie de piste - Veillez à ne pas vous écarter des pistes et des sentiers autorisés, et à emprunter uniquement les pistes, routes et voies ouvertes à la circulation. Ne cherchez pas à vous rendre sur les places de brame.

Conseil n° 3 - Au clair de lune - N'utilisez pas de sources lumineuses pour observer les animaux. Privilégiez les soirs de pleine lune ou de ciel découvert pour bénéficier d'une expérience inoubliable sous notre magnifique ciel étoilé !

Conseil n° 4 - Être visible sans déranger - Restez visible pour les autres usagers de l'espace, en étant le moins mobile et bruyant possible pour ne pas attirer l'attention des cerfs et déranger les autres visiteurs venus profiter du brame.

Conseil n° 5 - Respecter les règles - Le Parc national est un lieu exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel. Autant d'occasions de s'émerveiller qui sont aussi des responsabilités pour tous ceux qui le traversent.

Conseil n° 6 - Jamais sans vos jumelles ! - Munissez-vous de jumelles : en augmentant votre distance d'observation, vous respecterez la quiétude des animaux, assisterez à des scènes plus longues et plus intéressantes et garantirez votre sécurité !

Conseil n° 7 - Cerf et chien ne font pas bon ménage - N'emmenez pas de chiens, même tenus en laisse.

Conseil n° 8 - Éviter les odeurs qui pourraient le perturber - Les cerfs sont sensibles aux odeurs. Evitez donc de fumer ou les parfums trop forts. Attention également au sens du vent ! Essayez dans la mesure du possible de vous placer sous le vent (le cerf en amont et l'observateur en aval), ainsi les odeurs et bruits ne seront pas transportés par le vent en direction du cerf.

Conseil n° 9 - Se renseigner sur les actions de chasse en cours - Veillez à vous assurer que le site sur lequel vous vous rendez ne fait pas l'objet d'une action de chasse, et notamment d'une battue. Des panneaux « Battues en cours » sont visibles aux abords. La chasse en battue se pratique uniquement de jour.

Conseil n° 10 - Pour être heureux, soyons discrets... et patients ! - Vous l'aurez compris, la discrétion est le maître mot... restez à l'écoute uniquement sur les routes, voies et pistes ouvertes à la circulation en étant silencieux et respectueux de l'environnement. Vous optimiserez vos chances d'assister à ce magnifique spectacle de la nature ! Et, bien entendu, armez-vous de patience. Le brame se mérite !

Des professionnels pour vous accompagner dans la découverte du brame du cerf

Avec un guide local expérimenté, vivez une expérience incroyable. Les professionnels de l'accompagnement en Sud Cévennes proposent des moments de découverte du brame du cerf <https://www.sudcevennes.com/activites/nature/randonnees-pedestres/sorties-accompagnees/>

Toutes les sorties nature sont disponibles sur <https://www.sudcevennes.com/agenda/sorties-nature/>

Renseignements « visiteurs » : Maison du Tourisme et Parc de l'Aigoual Tél : 04 67 82 64 67 maisondelaigoual@sudcevennes.com

Contacts presse :

- Office de Tourisme Mont Aigoual Causses Cévennes / Destination Sud Cévennes

Maryline Bertrand – Tél : 06 79 46 44 06 maryline.bertrand@sudcevennes.com

www.sudcevennes.com

- Parc national des Cévennes - Natacha Maltaverne

Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49 natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

www.cevennes-parcnational.fr

- Office national des forêts – Romain Guntz

Tél : 06 83 79 43 30 romain.guntz@onf.fr

www.onf.fr